



**Conseil municipal du 28 juin 2021 à 19h
Salle du conseil Chavagnac**

COMPTE RENDU ET DÉCISIONS

Membres présents : 17
Membres votants : 17
Membres absents : 0
Membres excusés : 2
Procurations : 0

Présents : TAVET Alain, LAFORGUE Catherine, LAVAL Cécile, LAGRANDCOURT Sylvie, VEDRENNE Alain, TOCHEPORT-BERRIER Aurélie, BOUQUIER Cyril, FRERE Christophe, LAVAL Jean-Claude, CHANQUOI Jean-Marie, MARTY Annie, SERRE Jean-Claude, TOCHEPORT Michel, THIRRION Kristel, ROUSSEL Corinne, VILLEMUR Nadège, GARGAUD Stéphane

Excusés: MONTENERO Anne-Sophie, SELVES Céline

Mme MARTY Annie a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

1- VOTE DES TARIFS CANTINE:

Il est décidé d'augmenter le tarif de la cantine de 2 % pour l'année scolaire 2021-2022 aussi bien pour les enfants que pour les adultes, comme habituellement, soit 2,86 euros le repas enfant et 6,11 euros le repas adulte.

2-RÉSULTATS APPELS D'OFFRES :

Le total de l'appel d'offres s'élève à 377648,99 euros HT, sans les frais d'architecte (10%).

La notation des critères de sélection des offres est basée sur 2 notes :

-soit 40 % sur le prix le moins cher établi par les artisans
-soit 60 % sur la fiche technique, les moyens humains, les moyens matériels, la planification et la visite du site sur place.

D'après toutes ces données, ont été retenus les artisans suivants :

- Lot 1 Terrassement : Entreprise FRAYSSE-GUIONIE pour 38690€ HT (Démolition + Terrassement)
- Lot 2 Maçonnerie : SARL REYNAL pour 144672,72€ HT
- Lot 3 Charpente : TRADI'WOOD CHARPENTE pour 20859,11€HT
- Lot 4 Couverture : CCPF (Charpente Couverture Prat et Fils) pour 31170€HT
- Lot 5 Menuiserie : LES ARTISANS DU BOIS pour 49334,30€HT
- Lot 6 Electricité : SARL PIQUEREL pour 17970,36€HT
- Lot 7 Plomberie/Sanitaire : RAIMUNDO Victor pour 18622€HT
- Lot 8 Plâtrerie/Peinture : EURL ROCHE pour 25066,50€HT
- Lot 9 Chape et sols : CCA (Compagnons Carreleurs Associés) pour 22521€HT
- Lot 10 Enduits Extérieurs : CONSTRUCTION JOHAN CHAZOTTES pour 9726€HT

Le conseil municipal valide le montant total de l'appel d'offres. Les travaux de démolition devraient débuter courant le mois d'août.

3-ORGANISATION RENTRÉE 2021 :

Au vu des travaux qui vont être engagés au début de la rentrée scolaire 2021, il sera nécessaire de mettre en place une nouvelle organisation :

- horaires décalés pour les récréations
- mise en place de barrières de protection dans la cour pour délimiter les travaux et optimiser un maximum la sécurité des élèves, enseignants et personnel communal
- utilisation de la salle des fêtes en cas de mauvais temps lors des temps de récréations

Une réunion de pré-rentree sera organisée entre la mairie, le personnel et le corps enseignant afin de finaliser ou modifier (selon l'avancée des travaux) la mise en place de cette organisation.

4-DIVERS :

*La Communauté de Communes a mis en place un budget pour les communes qui ont des projets importants. De ce fait nous avons décidé de présenter nos deux projets actuels en cours, soit celui de l'école en priorité et celui d'une construction d'un City Stade par la suite.

*Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le conseil communautaire de la communauté de communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, s'est prononcé le 31 mars 2021 sur le transfert de la compétence d'organisation de la mobilité au 1er juillet 2021. Cette compétence doit être validée par les communes et applicable au 01/07/2021 afin de prévoir des services adaptés (véhicules de prêt...)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte que la compétence d'organisation de la mobilité soit transférée à la communauté de communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort.

*Par délibération en date du 8 juin 2021, le conseil communautaire a voté le changement du nom de la communauté de communes.

Cette modification est le résultat des objectifs recherchés suivants :

- donner une unité au territoire,
- permettre une communication forte sur un nom traduisant ainsi, dans son appellation, l'ensemble du territoire communautaire.

Le nouveau nom est : « Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la modification statutaire relative à la nouvelle dénomination de la Communauté de Communes :

* Suite au vote des habitants concernant le gentilé de notre commune, le conseil municipal décide de prendre une délibération de principe afin de valider le nom des habitants des Coteaux Périgourdins (« Costelloises et Costellois »)

*Il a été décidé, après en avoir délibéré, que les subventions versées aux associations resteraient identiques à celles décidées au budget 2021. A revoir au prochain budget.

*Adressage : un état des lieux a été réalisé semaine 25 entre la commission adressage et la société. Il a été décidé d'une reprise des travaux durant le mois de septembre 2021 afin de fixer plus solidement les panneaux ainsi que les numéros non fixés de certains habitants (si tel est votre cas, veuillez-vous rapprocher de la Mairie).

Un surplus de 1500 euros a été demandé par la société (plus de temps que prévu passé pour la pose des panneaux et plaques de rue). Cette demande est à redéfinir par le Conseil municipal.

*Fibre optique : Dans la période du 5 juillet 2021 au 6 août 2021, des travaux seront réalisés pour la pose de la fibre optique enterrée sur la RD63 entre Terrasson (Fours à chaux) et Chavagnac (Route de Ladornac)

/*Demande d'un arrêt de bus Collège Terrasson supplémentaire d'un habitant de Laval (arrêt existant au Cayre et à Guilbonde, mais une conseillère indique qu'il y a un arrêt existant en bas de la route de Pinsac et en informera la personne concernée

*Jaf ; permis de construire : Limiter à deux permis en raison de l'étroitesse de l'accès et de la présence d'activité agricole proche

*Coteau de Grèzes : personnes extérieures à la commune qui dégradent le site : signalement fait à la Gendarmerie

*Encombrants : proposition de mettre en place une solution pour les habitants ne pouvant se déplacer vers les déchetteries . Une solution privée va être étudiée.

*Chemin des abeilles : difficile d'accès, besoin de reboucher les trous

* Proposition de mettre un sens interdit pour tourner à gauche direction Grèzes au niveau de La Route Vieille qui descend du Moulin Haut : en cours de réflexion